

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 17850
Numéro SIREN : 499 634 178
Nom ou dénomination : 3CSE

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2022 sous le numéro de dépôt 128717

3CSE

Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 83 rue Philippe Auguste
75 011 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 juin 2022

Le 28 juin 2022, à 9 Heures, les associés de la Société 3CSE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.
Chaque associé a été convoqué par courrier en date du 11 juin 2022.

Sont présents :

- ACTICE détenteur de 616 actions
- Julie RAMILLON, détenteur de 299 actions

Total des actions des associés présents - ou représentés : 915 actions sur les 915 actions composant le capital

Bastien LARCHER préside la séance en sa qualité de représentant d'ACTICE, Président de la Société.

Christophe LEFEVRE est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes ;

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un déficit de 215 671 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 215 671 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau débiteur 215 671 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte des dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions réglementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires pouvant voter.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme le cabinet BOESCH et Associés co-commissaire aux comptes titulaire pour 6 exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'assemblée générale donne pouvoir à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement aux décisions adoptées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée

Bastien LARCHER

Le Secrétaire

Christophe LEFÈVRE